

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 V 277** Vœu relatif au droit de vote des résidents étrangers extracommunautaires aux élections locales.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

La reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers extracommunautaires est une mesure en faveur de l'égalité des droits civiques attendue et partagée par une grande majorité de Parisiennes et de Parisiens. La 50<sup>e</sup> proposition de l'actuel Président de la République s'engageait dans ce sens : *« J'accorderai le droit de vote aux élections locales aux étrangers résidant légalement en France depuis cinq ans. »*

Considérant que près de 250 000 résidents parisiens extracommunautaires participent à la vie de la capitale, à son enrichissement culturel, économique et social,

Considérant que plus de 11% des habitants de Paris sont des résidents étrangers extracommunautaires ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en faveur du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales, et son implication pour promouvoir ce droit, avec notamment la création du Conseil de la Citoyenneté des Parisien-ne-s non communautaires en 2001, de l'Assemblée des Citoyens Parisiens extracommunautaires en 2010, et l'organisation des votations citoyennes initiées par le collectif associatif « Votation citoyenne »,

Considérant que l'engagement de la municipalité parisienne et des arrondissements contribuerait à gagner la bataille de l'opinion, essentielle pour convaincre les 3/5<sup>ème</sup> du congrès,

Considérant les deux vœux adoptés en ce sens lors des séances du Conseil de Paris de septembre 2012 et de novembre 2012,

Considérant les vœux adoptés par les conseils des 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements,

Considérant le vœu présenté par Mmes Danielle SIMONNET, Aline ARROUZE et le groupe Communiste et Elus du Parti Gauche,

Sur la proposition de l'Exécutif,

- **réaffirme son soutien** à l'avancée démocratique que représente l'ouverture au droit de vote aux élections locales aux résidents extracommunautaires et demande au Maire de Paris de susciter et soutenir des campagnes et initiatives de soutien à ce projet.